Certificat de Spécialisation

Juin 2024

Pilote de Machine de Bûcheronnage

RNCP n°38334 (enregistrement certification le 09/07/2017)

Le diplôme est accessible par la voie de la :
- **Formation par apprentissage**
- **Formation continue**
- **Validation des acquis d'expérience (VAE)**

CFPPA/OFA
EPLEFPA
de ROANNE-CHERVÉ-NOIRÉTABLE

TAUX DE RÉUSSITE
> Réussite 2023 : 100%

SATISFACTION
> Promotion 2023 : 100%

DURÉE
> de 6 à 12 mois

CONDITIONS D'ADMISSION
> Accessible à tous

Les indicateurs de résultats sont disponibles sur :
https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil.

Contact
cfa.noiretable@educagri.fr

Crédit photos : Natur'Académie Anthony Faye

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Le Certificat de Spécialisation Pilote de Machine de Bûcheronnage est un diplôme d'état du Ministère de l'agriculture

Le niveau de l'action dans le cadre d'une filière de formation : niveau 4

Activités

Le titulaire de ce diplôme exerce son activité pour le compte de la filière forestière.
Il réalise des chantiers d'exploitation en abattage mécanisé et/ou de débardage.

Environnement du métier
- Travail en extérieur, dans la nature et sur chantiers forestiers
- Travail en équipe ou en autonomie
- Travail tous les jours sauf par mauvais temps, jours férié et weekend

Débouchés

Chefs d'entreprise de travaux forestiers, Salarié d'entreprise de travaux forestiers, chefs d'entreprise d'exploitation forestière, Salarié d'entreprise d'exploitation forestière, conducteur d'abatteuse, conducteur de porteur.

Poursuite de formation possible

BTS Gestion forestière, BTSA Technico-Commercial Produits de la Filière Foret-Bois,...

Conditions d'admission - Pré-requis

- Être titulaire d'un diplôme de niveau 4 minimum en lien avec l'aménagement ou l'agroéquipement
- Avoir 18 ans
- Compléter un dossier d'inscription en ligne via :
https://candidature-cfppa-cherve-noiretable.hub3e.com/

Pour l'apprentissage : avoir une entreprise ou collectivité territoriale d'accueil

Accès à la formation

Le délai de traitement moyen pour l'enregistrement par le CFPPA d'un apprenant est de 15 jours après la date du positionnement et la validation définitive d'entrée en formation est conditionnée à l'obtention du financement.

Durée de la formation

a formation est organisée sur un volume horaire de 910 heures dont 490 heures en centre et 420 heures minimum de stage en entreprise.
Pour l'apprentissage : 490h en centre (14 semaines) et le reste en entreprise

Certificat de Spécialisation

Objectifs de la formation

Être capable de :

- Réaliser le paramétrage informatique de la machine
- Contrôler la tête de bûcheronnage
- Choisir un itinéraire d'abattage
- Sélectionner les arbres à abattre
- Réaliser le classement des billons
- Effectuer l'inspection quotidienne de la machine
- Réaliser le diagnostic des pannes.

Contenus principaux de la formation

- Organisation de chantiers
- Informatique
- Conduite d'engin
- Tri qualitatif des bois et classement
- Agroéquipement
- Sauveteur Secouriste du Travail
- ECC1 (Permis de tronçonneuse)
- Attestation d'intervention Proche des Réseaux.

Modalités pédagogiques

Cours magistraux, travaux pratiques sur chantiers forestiers, travaux dirigés en extérieur, Retour et partage d'expérience, Analyse de sa pratique professionnelle.

Adaptation possibles du parcours

Validation d'acquis académique et/ou allègement de formation grâce aux passerelles possibles entre certaines certifications.
La possibilité de valider un/ou des blocs de compétences

Modalités d'alternance

Parcours :

Sur 12 mois : 1 à 2 semaines complètes en centre de formation en moyenne par mois

Évaluation de la formation

Le Certificat de Spécialisation Pilote de Machine de Bûcheronnage est évalué en Unités Capitalisables (UC) en situations professionnelles tout au long de la formation
- C1 : Optimiser l'utilisation de la machine de bûcheronnage
- C2 : Conduire la machine
- C3 : Effectuer l'entretien de la machine de bûcheronnage
- Semaine spécifique : SST, Forêt, ECC1 et AIPR.

Des évaluations formatives sont organisées tout au long de la formation.

Frais - Rémunération - Financements

- Aucun frais pédagogiques.
- Vous entrez en voie directe (6 mois)

Plusieurs financements possibles : Pôle emploi, Region, transition pro, CPF, OPCO.
Tarifs à partir de 23,12€ minimum de l'heure
Rémunération possible.

- Vous entrez en voie professionnelle (12 mois)

En tant que salarié en contrat d'alternance, la rémunération minimale peut aller de 27 à 100 % du SMIC.
La formation est prise en charge par l'organisme financeur (OPCO, collectivité et tout organisme collecteur des fonds de formation dont dépend l'entreprise).

CFPPA de ROANNE-CHERVÉ-NOIRÉTABLE
42440 NOIRÉTABLE
Tél : 04.77.24.76.00
cfa.noiretable@educagri.fr